Tout savoir sur le compostage en Ville

Tous au compost !

Le compostage collectif

La Ville compte 7 sites de compostage collectif situés sur le domaine public et installés en collaboration avec la MEL.

Vous souhaitez faire installer un composteur collectif près de chez vous ? Candidatez pour devenir référent de site ! Contactez le service transition écologique : transition-ecologique@ville-lamadeleine [dot] fr ou 03 20 12 79 75

Pour tout dépôt, inscrivez-vous auprès du référent de site via les coordonnées indiquées ou lors des permanences dédiées :

Jardin pédagogique

Jardin pédagogique, rue Carnot : permanence le samedi de 10h30 à 11h30 et le mercredi de 19h30 à 19h45

Parc Malraux

Parc Malraux, rue Guynemer : permanence le samedi de 11h à 12h

Accès libre au site aux personnes inscrites

Quartier Nouvelle Madeleine

À proximité de l'espace Simone Veil, rue des Gantois

Gestion par l'association Les Jardins de la Nouvelle - lesjardinsdelanouvelle@gmail [dot] comdata-auth="NotApplicable" data-extlink="" data-linkindex="3" data-ogsc="" data-safelink="true" rel="noopener noreferrer" target="_blank"

Accès libre au site aux personnes inscrites

Quartier Saint Vital

Parking de l'église St Vital, rue de Berkem : permanence le mercredi et le samedi de 15h à 16h

Gestion par l'association Berkem Label

Parc Yvonne Abbas

Rue du Jardin de l'Arc

Gestion par un collectif d'habitants : compost [dot] parc [dot] yvonne [dot] abbas@gmail [dot] comdata-extlink=""

Terrain multisport (secteur botanique)

compostbotanique [dot] lamadeleine@gmail [dot] comdata-auth="NotApplicable" data-extlink="" data-linkindex="0" data-ogsc="" data-safelink="true" rel="noopener noreferrer" target="_blank"

Parc Anne Frank

compost [dot] parc [dot] anne [dot] frank@gmail [dot] comdata-linkindex="0" data-ogsc=""

Cliquez ici pour accéder à l'emplacement de l'ensemble des composteurs collectifs

Compostage au marché

L'entreprise « Les Alchimistes » en collaboration avec la MEL et la Ville, expérimentent la **collecte de biodéchets sur le marché**, les lundis et vendredis matins

Récupérez gratuitement un **bioseau** à l'accueil des Services Techniques, 303 rue Georges Pompidou de 8h à 12h et 13h15 à 17h (attention, quantité limité). Contact : 03 20 74 70 40.

Ce récipient vous permet de collecter les déchets compostables comme les **épluchures, les légumes et fruits abîmés, le marc de café avec filtre...**

Déposez ensuite le contenu de votre bioseau dans les bacs dédiés « Les Alchimistes » où ils seront collectés et transformés localement en **compost** !

Compostage individuel

Vous souhaitez acheter ou construire votre propre **composteur ou lombricomposteur** ?

La Ville vous aide à hauteur de 50% maximum, limité à 50 €.

Cliquez ici pour en savoir plus sur les aides municipales en matière de réduction des déchets ménagers.

Kit de compostage de la Métropole Européenne de Lille

La MEL propose aux métropolitains qui possède un jardin, un kit de compostage comprenant :

- un composteur individuel,
- un bioseau (récipient qui permet de collecter les épluchures et les déchets alimentaires),
- une tige aératrice,
- une grille anti-rongeur et
- un guide pratique.

D'une valeur commerciale d'environ 90 €, le kit est disponible sur le site internet de la MEL au tarif de 18 €.

Pour obtenir votre composteur : réservez, payez, puis choisissez la date et le point de retrait sur le site internet de la MEL.

Une formation gratuite au compostage vous sera également proposée en visioconférence. Les premières distributions de composteurs auront lieu le 23 mars 2024.

rgba(255,255,255,1)

Service transition écologique

France

03 20 12 79 75
transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr

Les biodéchets

Les biodéchets sont des **déchets organiques** issus de ressources naturelles végétales ou animales :

- épluchures, restes alimentaires, produits périmés...
- tonte, tailles de haie, feuilles mortes...

Trier et composter les biodéchets à la source entraîne une **réduction des déchets domestiques** et des **émissions de gaz à effet de serre.**

Les biodéchets peuvent être valorisé sous forme **d'engrais naturel riche en nutriments** et peuvent servir à **produire de l'énergie** grâce à la méthanisation.

Plus d'infos : https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets

Au 1er janvier 2024, tous les particuliers devront obligatoirement trier leurs biodéchets.

rgba(255,255,255,1)

Lire aussi

Les écoles et les biodéchets
Publié le 24 mai 2023